



**PREFECTURE DES YVELINES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE  
UNITÉ TERRITORIALE DES YVELINES

**PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**  
AUTOUR DU DEPOT D'HYDROCARBURES  
DE LA SOCIÉTÉ RAFFINERIE DU MIDI

COMMUNES DE COIGNIÈRES ET DE LEVIS SAINT-NOM

Approuvé par arrêté préfectoral du **18 JAN. 2016**

- Note de présentation
- **Plan de zonage réglementaire**
- Règlement
- Recommandations

Le Préfet,

Serge MORVAN



PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES  
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE  
UNITE TERRITORIALE DES YVELINES

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

AUTOUR DU DEPOT D'HYDROCARBURES  
DE LA SOCIETE RAFFINERIE DU MIDI

COMMUNES DE COIGNIERES ET LEVIS SAINT-NOM

Approuvé par arrêté préfectoral du

- Note de présentation
- **Plan de zonage réglementaire**
- Règlement
- Recommandations

### LEGENDE

#### ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation limitée B
- Zone d'autorisation sous réserves b1
- Zone d'autorisation sous réserves b2
- Zone d'autorisation sous réserves b3
- Zone d'emprise foncière de l'établissement R.M.

- Périmètre d'exposition aux risques

#### MESURES FONCIERES

- Secteurs d'expropriation (Ex) / délaissement (De)

#### ELEMENTS DE REPERAGE

- Bâti
- Limites communales

